



Une question au sujet d'un eventuel divorce

Par **doloress**, le 11/02/2008 à 23:18

je suis marié cela vas faire bientot 07 ans ; mon epoux à eu deux enfants au seins de notre mariage je voudrais demander le divorce ; j'aurais voulu savoir si il gardera sa nationalité francaise(obtention de la nationalité grace au mariage) et quels seront les consequences.merci d'avance

Par **Jurigaby**, le 11/02/2008 à 23:26

Bonjour.

A priori, pas de soucis pour sa nationalité, il la conservera sans aucun doute.

Par **paulinem**, le 17/02/2008 à 15:14

oui il conservera sa nationalité, et ce d'autant plus qu'il est parent d'enfants francais